

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **29**

Présents : **12**

Représentés : **12**

Qui ont pris part à la délibération : **24**

Date de la convocation : **24/04/2020**

Date d'affichage : **28/04/2020**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du MARDI 05 MAI 2020**

L'an deux mille vingt et le **CINQ MAI** à 10h00 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en **VISIOCONFERENCE**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE Maire,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - Aimé GARNIER - Valérie ROBIN - Pascal CORDE - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Régine RINAUDO à Marc Etienne LANSADE / René LE VIAVANT à Marc Etienne LANSADE / Patrick GARNIER à Aimé GARNIER / Élisabeth CAILLAT à Patricia PENCHENAT / Margaret LOVERA à Audrey TROIN / Patricia BERENGUIER à Aimé GARNIER / Sébastien MACREZ à Laëtitia PICOT / Christelle DUVERNET à Éric MASSON / Renée FALCO à Audrey TROIN / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Frédéric LACOUR à Michel DALLARI / Erwan DE KERSAINTGILLY à Patricia PENCHENAT /

ABSENTS : Monique LEBLANC - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Manuel REQUIN -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Il existe sur la commune 3 groupes scolaires primaires qui regroupent les niveaux maternels et élémentaires, Chabaud, Fontvieille et Le Rialet mais également l'école Malaspina qui comprend 5 classes élémentaires et l'école Pisan avec 3 classes maternelles.

Bien qu'attendant, ces 2 écoles ne constituent pas un groupe scolaire et disposent chacune d'une direction.

Suite à l'annonce du départ en retraite à la fin de l'année scolaire de la directrice de l'école élémentaire Malaspina, un projet de fusion avec la maternelle Pisan a été envisagé par les parents d'élèves, les enseignants et l'inspecteur de circonscription de l'Education Nationale.

N° 2020/017

FUSION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE MALASPINA ET DE L'ECOLE MATERNELLE PISAN

CM du 05/05/2020

N° 2020/017

FUSION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE MALASPINA ET DE L'ECOLE MATERNELLE PISAN

Compte tenu de la période électorale, la municipalité a adopté une position de neutralité et a laissé les membres des conseils d'école examiner les avantages et inconvénients de ce projet.

Les 2 écoles deviendraient une école primaire avec 8 classes et une direction unique qui aurait un tiers de décharge par semaine.

Un conseil d'école extraordinaire commun a été organisé le 07 février 2020 au cours duquel chaque conseil d'école s'est prononcé par vote sur le projet.

Les 2 conseils d'école ont voté majoritairement pour le projet de fusion.

Ce projet de fusion doit être présenté à l'approbation du conseil municipal et fera l'objet d'un examen par les instances consultatives règlementaires de l'Education Nationale.

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 10,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- DE SE PRONONCER favorablement sur le projet de fusion des écoles Malaspina et Pisan.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**

Le Maire,


Marc Étienne LANSARD

